

La Poste et France Télécom : grades de reclassement

Grève et manifestation, jeudi 22 mai

A La Poste et à France Télécom, les agents restés sur le grade de reclassement subissent l'absence de promotions et le blocage de leur déroulement normal de carrière. Les mobilisations régulières et obstinées de personnels reclassés ont permis quelques avancées, notamment à France Télécom. Mais elles restent trop limitées. La fédération SUD s'associe à l'ADIFE et appelle les agents reclassés à être massivement en grève et à manifester jeudi 22 mai à Paris.

Une discrimination qui dure...

Les agents qui ont choisi de rester sur le grade de reclassement se sont vus privés de toute promotion vers les grades de reclassement, que ce soit par concours, par tableau d'avancement ou listes d'aptitude. Il n'y a pourtant aucune raison qui fonde une telle injustice. De même, ils ne bénéficient pas de l'accès à un échelon exceptionnel dont peuvent bénéficier en fin de carrière les personnels sur les grades de reclassification, accès à un échelon exceptionnel qui avait été promis par un CTP de 1990 et qui n'a été mis en œuvre que pour les grades de reclassification (même si un équivalent monétaire existe à France Télécom). Cela fait maintenant près de quinze ans que cela dure... Au fil des années, cela constitue un vrai préjudice. Et avec la réforme des retraites, cela constitue un manque à gagner encore plus important.

Vers la fin du blocage ?

Certains tribunaux reconnaissent le préjudice subi par les agents reclassés du fait du blocage de leur carrière. Ils reconnaissent la perte de chance. D'autres reconnaissent le droit à l'avancement des agents selon le statut de leur corps. Tous les tribunaux ne tranchent pas dans le même sens mais il y a de plus en plus de décisions positives. Et le Conseil d'Etat sera amené à se prononcer rapidement. Jeudi 17 avril, il examinait six dossiers concernant l'avancement d'agents de La Poste et de France Télécom adhérents de SUD et de l'ADIFE... Jugement dans quelques semaines.

- Mise en place d'une promotion vers les grades de reclassement
- Ouverture de tableaux d'avancement et de listes d'aptitude vers les grades de reclassement
- Mise en place des échelons exceptionnels pour tous les grades concernés
- Reconstitution générale des carrières

Manifestation nationale : 11h à Bercy M° Bercy 14h devant Matignon



Fédération syndicale des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris 01 44 62 12 00 sudptt@sudptt.fr www.sudptt.fr